

*Bonjour à tous, vous avez entre les mains l'expression des élus au CHSCT de la Haute-Garonne. Ce petit journal fera le point des comptes rendus de séance, des brèves sur la santé au travail et de l'actualité revendicative en matière d'hygiène et de sécurité. Nous rappelons que les CHS sont des instances juridiques, ayant force de loi et que c'est le code du travail qui prime en la matière.....
Dont acte, messieurs les directeurs !*

Les élus du 31

Le premier CHSCT nouvelle formule, s'est tenu le 29 mars dernier à la DNSCE...

Du fait de la nouvelle cartographie des CHSCT voulue par l'administration des douanes et que le SNAD-CGT (ainsi que toute la fédération des finances CGT) a contrebattue âprement (et continuera de combattre), les agents de la direction régionale de douanes sont désormais tous suivis par le CHSCT 31 au lieu des CHSCT départementaux (qui demeurent mais ne concernent plus désormais que les agents DGFIP). Ce choix a été fait au détriment de la proximité et de l'efficacité de ces instances dont le rôle est très important.

Le CHSCT 31 a également absorbé la DNSCE qui a perdu dans l'opération son CHSCT spécial. Ainsi, désormais, ce sont plus de 3.000 agents issus de 3 directions générales et répartis dans 7 directions nationales ou régionales (DGFIP [DDFIP/DRFIP + ENFIP + DIRCOFI], DGDDI [DR Midi-Pyrénées + DNSCE], INSEE) dont doivent s'occuper 8 représentants du personnel, dont 3 CGT. C'est une assemblée qui compte près de 40 personnes, ce qui est peu propice à des débats de qualité.

C'est une énorme régression, mais les élus CGT conscients des responsabilités qui sont désormais les leurs défendront la protection de la santé et de la sécurité de tous les agents et l'amélioration de leurs conditions de travail, où qu'ils se trouvent.

Ainsi, d'ores et déjà, la CGT a demandé à ce que soient mises à l'ordre du jour les opérations immobilières des Douanes à Cahors et Blagnac qui n'avaient fait l'objet d'aucune saisine de cette instance alors même que l'article 57 du décret 82-453 en fait obligation à l'administration. La visite de ces sites par le CHSCT 31 sera demandée.

A l'occasion de l'examen du budget pour 2012, **la CGT a rappelé son opposition à la prise en charge par le CHSCT de dépenses incombant directement à l'administration**, notamment en raison de l'évolution des méthodes de travail. Ainsi nous sommes-nous opposés à la fuite en avant visant à faire financer par le CHSCT 31 toujours plus de stages de pilotage dont le financement était demandé par la direction régionale au motif de la généralisation des contrôles dynamiques. La CGT a rappelé que la responsabilité de l'administration des douanes dans cette affaire était pleine et entière et qu'elle ne saurait s'en décharger sur les CHSCT. Pour mémoire, cela fait plus d'un an qu'un cahier des charges pour une formation des chauffeurs est dans les tiroirs de la DG sans que rien n'en sorte. La question n'était même pas dans l'ordre du jour ou les documents de travail du dernier groupe de travail sur l'hygiène et la sécurité qui se tenait à la DG Le 16 mai dernier. De surcroît, la généralisation de cette méthode a bien d'autres incidences sur la santé et la sécurité de agents (notamment équipements, rythme de travail, charge mentale, indicateurs de performance) qui méritent d'être examinés en CT comme en CHSCT.

Nous ne nous sommes pas opposés, pour une année encore au financement par le CHSCT des stages de niveau 1 et 2 au titre de l'exemplarité. Nous serons vigilants à ce que la DG s'acquitte de ses obligations en 2013 sans financement CHSCT.



Séance du 15 juin 2012

Le vendredi 15 juin était convoqué le deuxième CHSCT de l'année. Les représentants CGT avaient demandé le rajout de points suivants : les projets immobiliers des bureaux de douane de Cahors et Blagnac, d'une part, les travaux actuels sur la trésorerie des Carmes, d'autre part.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012 a été approuvé à la majorité des représentants avec le rajout suivant concernant le document unique de la DGDDI : « **Vote du DUERP de la DGDDI avec avis favorable du CHSCT sous réserve d'intégrer un risque motards lié aux équipements de communication (gravité 4, fréquence 4)** »

Sur la présentation, à la demande des représentants CGT, du projet de nouvelle entrée à la cité administrative de Toulouse, le Président nous indique que, malgré sa demande, aucun responsable de la préfecture n'est présent aujourd'hui.

Nous rappelons que ce projet immobilier concerne les personnels des finances à l'accueil du public et que ces agents sont dans le périmètre de notre CHSCT et que celui-ci fait partie de divers pistes préfectorales sur le devenir de cette cité (transfert sur un autre site, déménagement en partie sur le parking, etc....)

Un CHSCT spécial aura lieu courant octobre à l'initiative du préfet, pour l'ensemble des 1200 fonctionnaires présents sur le site. Nous demandons que notre comité y soit représenté par une délégation composée du secrétaire du CHSCT, de l'ISST et du Président.

En amont, un courrier sera envoyé à la préfecture, pour tenir une réunion préparatoire avec le directeur DRFIP, gestionnaire des agents concernés par ce projet immobilier.

Côté finances, l'enveloppe budgétaire à un solde de 16.460 euros. Il manque encore les 20 % de crédits ministériels non alloués avant les élections présidentielles (« réserve républicaine »). Nous émettons le souhait que les 72.000 euros restants puisse abonder rapidement le budget, afin que les dépenses dans l'intérêt des personnels puissent être intégralement honorées cette année.

D'autant plus, qu'un projet est sorti tout droit du chapeau de l'assistant de prévention de la DGDDI, largement aidé par l'ISTT, sur des travaux concernant la climatisation des nouveaux locaux douaniers de Auch.

Pour la petite histoire, les anciens occupants (DGFIP 32) ont simplement oublié (!) de signaler aux nouveaux entrants que le contrat d'entretien de la climatisation avait été purement et simplement dénoncé. De fait, les canalisations ont eu à souffrir des gels de cet hiver, d'où une belle ardoise de plus de 15.000 euros de travaux ! Merci patron !

Les représentants CGT ont dénoncé ce gâchis financier dû pour 100 % à l'administration. Bel exemple de gestion publique, à l'heure où celle-ci entasse les agents dans 12 m² pour cause d'économies budgétaires !

Pour l'heure, le CHSCT, au titre de l'exemplarité et dans l'intérêt des agents a voté le cofinancement de ces travaux avant l'été.



Pour aller plus loin sur les points de la DRFIP 31 :

Retrouver le 4 pages détaillé, sur le site de la section CGT Finances Publiques 31 : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

La CGT dispose de 3 sièges sur 8 au CHSCT 31 : 3 titulaires et 3 suppléants.

Pour les titulaires, un représentant DGFIP (Alain PRANDO), un de l'INSEE (Thierry CARRIERE) et un de la douane (Olivier BALZER). 2 suppléants viennent de la DGFIP (Jean-Marc SERVEL et Patrick PLANCASSAGNE) et un de la douane : David CAPUS (DNSCE) Nous avons également recours à des experts : Marie-Françoise MILLEROU et Elise JUSTAMON lors du dernier CHSCT.

Une présentation est faire des travaux qui auront lieu jusqu'à fin juillet au bureau des douanes de Blagnac Aéroport. Dans le cadre du SPSI (vous savez le "schéma pluriannuel de stratégie immobilière, cette "politique immobilière de l'état" dont la mise en œuvre se traduit essentiellement par des mesures régressives pour les agents : déménagements, amputation de locaux, bureaux exigus...), France domaine a demandé à l'administration des douanes de restituer des surfaces à la chambre de Commerce. Résultat : des agents regroupés dans de plus petits bureaux...

Même constat pour les services de Cahors, avec un déménagement dans des locaux ex-DGFIP en centre ville que le coût (déménagement, travaux) ne sera pas amorti avant longtemps.

Après avoir rappelé que tous travaux ou déménagements, modifiant les conditions de travail des agents (et cela, même s'il s'agit d'une amélioration) doivent être obligatoirement (selon le décret 82-453)

présentés en amont aux organisations syndicales en CHSCT. L'information préalable du comité technique est également requise. Pour l'heure, les représentants du personnel ont émis le souhait que des visites aient lieu sur les sites douaniers de Blagnac et de Cahors, et ce à la demande des agents.

La délégation CGT souhaite qu'à l'avenir, sur tout projet non présenté préalablement, un avis défavorable soit émis par le CHSCT.

Nous sommes souvent amenés à voter dans l'urgence des cofinancements pour certains travaux, qui devraient être à la charge de l'employeur. Cette exemplarité, sert avant tout le bien être des personnels. Mais il n'en est pas toujours de même du côté de l'employeur...

Que dire, en effet, des dix documents uniques inexistant sur des services de la DRFIP, alors que leur mise en place, obligatoire depuis 2001, a été généralisée dans le ministère en.. 2009 !

L'évaluation des risques est une obligation des chefs de service inscrite par la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 par transposition de la directive n°89/391/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 12 juin 1989. Elle a été codifiée dans l'article L4121-3 du code du travail. Pour les risques qui ne peuvent être évités, le chef de service a en effet l'obligation d'identifier les dangers par unité de travail, puis d'évaluer les dommages à la santé et la sécurité des agents de ces dangers afin de proposer des mesures de prévention adéquates. Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs est venu préciser que l'évaluation des risques doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour régulièrement.

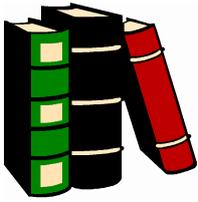
Malveillance ? Négligence ? Ou simplement un manque de temps pour les chefs de service de ces petites trésoreries ?

Officiellement, la mise en conformité est en route. Pourra-t-on espérer un bilan en fin d'année ?

Ensuite une série de questions diverses ont clôturé cette séance :

- Le président nous lit une réponse de la direction générale des douanes concernant l'avis défavorable émis le 29 mars dernier par le CHSCT sur l'équipement motards. Une expérimentation a lieu sur deux sites actuellement (Paris Ile de France et Lyon) avec deux systèmes différents de communication embarqués (casque radio et bluetooth)
- Un marché est en cours auprès d'un prestataire privé pour mettre en place les stages de pilotages dynamiques des agents de la surveillance des douanes. Il ne sera donc plus fait appel en 2013 aux financements de cette formation par les CHSCT (voir formation « pilotage » financée en partie le 29 mars dernier).
- A la demande de la CGT, le président nous communique le DTA (communication sur l'amiante) fait en 2005 sur l'ancien site des douanes de Montauban. La présence d'amiante oblige tout employeur à établir un dossier technique sur la base d'un repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante. Dans ce cas, la présence de fibres non dispersibles dans les sanitaires du bureau des douanes, a été établi par un cabinet d'expertise. A ce sujet, l'ISST nous propose de faire un point sur la réglementation amiante au ministère par le biais du guide ministériel, largement inspiré par les représentants CHSM de la fédération des finances CGT.
- Nous demandons un point pour le prochain comité du mois de septembre sur les fumigations en gaz toxique des conteneurs à l'entrée de l'Union Européenne et ses conséquences sur toute la chaîne logistique de ces marchandises (dont les douaniers). Ce dossier déjà présenté par la CGT douane dans de nombreux CHSCT et auprès du ministère, est toujours en suspens. Au-delà de la santé au travail et de la bataille réglementaire qui se profile, c'est un véritable enjeu de santé publique. En effet, les conséquences sanitaires de ces fumigations (procédé visant à protéger les marchandises importées, mondialisation oblige..) et pollutions chimiques liés aux processus de fabrication sur les populations constituent un risque qui n'est toujours pas correctement pris en compte.





Le coin lecture

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés. Journal de la consultation "Souffrance et travail" 1997-2008 par Marie Pezé (Ed. Pearson, 2008, 200 p., 17 euros)



Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés

Journal de la consultation « Souffrance et Travail »

PEARSON

Les ressources humaines sont en danger. C'est le cri d'alarme de Marie Pezé, psychologue clinicienne, qui a créé en 1997 la première consultation "Souffrance et travail" à l'hôpital de Nanterre. Dans ce livre, elle compile les histoires les plus frappantes auxquelles elle a été confrontée. De cette secrétaire harcelée par son supérieur qui l'oblige à coller les timbres à 4 millimètres du bord des enveloppes, règle en main. Ou de ce boucher déboussolé par la réorganisation de son travail.

Ce journal dresse à travers dix portraits un tableau accablant de la souffrance occasionnée quotidiennement par le travail. Tout y passe: stress, troubles musculo-squelettiques, suicides... Mis bout à bout, ces récits ont quelque chose d'effrayant. Mais l'auteure ne cède pas à la facilité de s'en tenir au simple document choc. Elle essaye de comprendre et d'analyser; elle élabore des outils de diagnostic, souligne l'importance des relations qu'elle a établies avec des juristes et des médecins du travail pour mieux appréhender de manière pluridisciplinaire la dure réalité du travail. En filigrane, c'est bien l'organisation du travail qui est en cause, la dérive vers ce qu'elle appelle un "hyperproductivisme"



Vous pouvez aussi voir cette étude grâce à un documentaire de 2006



Suivez toute l'actualité du Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) sur le site de la Fédération des Finances :

<http://www.finances.cgt.fr/>

Retrouver toutes les publications de la Fédération des Finances CGT

HYGIENE, SECURITE ET VIE AU TRAVAIL

numéro #54

MARS 2012

INFO

Compte rendu du CHSCT-M du 26 janvier 2012

L'Assemblée a tenu sa première séance de CHSCTM le 26 janvier 2012 à la Fédération des Finances CGT. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Élection du secrétaire du CHSCTM

Le secrétaire du CHSCTM a été élu par l'Assemblée le 26 janvier 2012. Il s'agit de M. Jean-Louis BOUTIER, directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT.

Le plan ministériel Santé Sécurité et conditions de travail 2012-2014

Le plan ministériel Santé Sécurité et conditions de travail 2012-2014 a été adopté par le Comité Interministériel de Santé Sécurité et Conditions de Travail le 26 janvier 2012.

CHSCTM

INSTANCE INFORMELLE

DU 02 JUILLET 2012

Le 2 juillet 2012, l'Instance Informelle du CHSCTM a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 2 juillet 2012, l'Instance Informelle du CHSCTM a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS DE FINANCEMENT PRÉSENTÉS

Le 2 juillet 2012, l'Instance Informelle du CHSCTM a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

DEMANDEUR	NATURE DU RISQUE	TYPES DE DÉPENSES	DESCRIPTION DE LA DEMANDE	DÉCISION DU FINANCEMENT
DOCCF 04	Risque Psycho-social	Étude et formation	Diagnostic précoce de l'impact des troubles de santé liés au travail	OUI
DOCCF 03	Risque Psycho-social	Formation	Formation des agents de la Fédération des Finances CGT	Non
DOCCF 03	Risque usager	Formation	Formation des agents de la Fédération des Finances CGT	Non
DOCCF 03	Risque usager	Achat de produits d'équipement	Acquisition de matériel informatique	Non
DOCCF 03	Risque usager	Achat de produits d'équipement	Acquisition de matériel informatique	Non
DOCCF 03	Contractes postaux	Achat de produits d'équipement	Acquisition de matériel informatique	Non

Groupe de Travail Expert Amiante

Vendredi 09 mars 2012

Guide Prévention du risque Amiante dans les parties des Bâtiements

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

1 - Guide Prévention du risque Amiante dans les parties des Bâtiements

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Le 9 mars 2012, le Groupe de Travail Expert Amiante a tenu sa séance. Elle a été présidée par le directeur adjoint de la Fédération des Finances CGT, M. Jean-Louis BOUTIER.

Prochain CHS-CT : vendredi 14 septembre 2012